



Règlement Local de Publicité

Service : urbanisme

Cesson le 22 mars 2013

Qu'est-ce qu'un règlement local de publicité ?

La loi portant Engagement National pour l'Environnement ENE dite Grenelle II a défini de nouvelles modalités de mise en œuvre afin de mieux prendre en compte l'environnement et les paysages.

La ville de Cesson s'était dotée le 14 janvier 2000 d'un règlement local relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes pour l'ensemble du territoire dans le souci de protéger et de mettre en valeur son patrimoine et d'améliorer l'environnement et l'esthétique de la commune.

La commune avait fait le choix de fragmenter le territoire en quatre zones de publicité restreinte (ZPR) correspondant aux différentes zones urbaines de la commune à dominante pavillonnaire.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de se doter d'un nouveau règlement local de publicité portant réglementation en matière de publicité afin de tenir compte de l'évolution :

- Du cadre législatif
- Des exigences environnementales suite à la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle II
- De l'urbanisation de la commune
- De la technique en matière d'affichage et de publicité

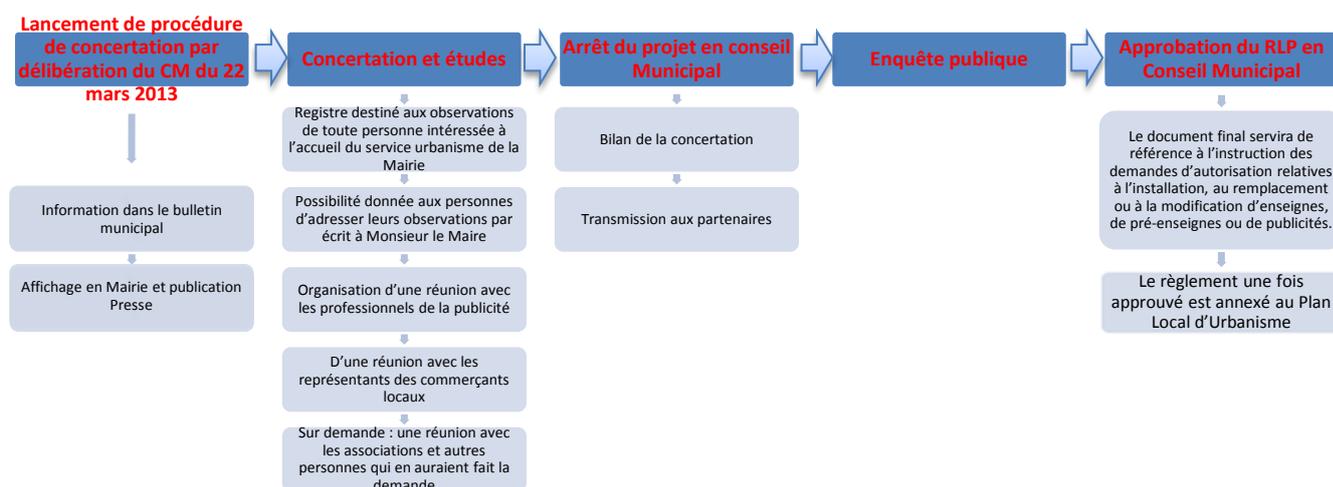
Les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration du RLP sont les suivants :

- Valoriser l'image communale en général, de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants, d'offrir des entrées de ville attractives et des zones d'activités dynamiques.
- D'accompagner l'amélioration du cadre de vie par la limitation des implantations de dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, mais aussi de favoriser leur harmonie et leur cohérence.
- De mettre en valeur le patrimoine architectural du centre-ville et de protéger les extensions urbaines résidentielles.

Ces objectifs pourront être complétés en fonction des besoins et des contraintes qui apparaîtront en cours de procédure et des apports de la concertation.



Les différentes étapes de l'élaboration du Règlement Local de Publicité



Le contenu du règlement local de publicité

- **Rapport de présentation**
Diagnostic, définit les orientations et objectifs de la commune en matière de publicité
- **Documents réglementaires**
Comprend les prescriptions adaptant la réglementation nationale à la Commune.
- **Documents annexes**
Il s'agit de documents graphiques qui font apparaître les périmètres identifiés par le RLP